

## **Chemin synodal allemand : l'affrontement ?**

Régine et Guy Ringwald.

Un bilan décevant, si on se rappelle l'enthousiasme des débuts, quelques avancées à sauvegarder, c'est en quelques mots la situation où nous en étions restés quant au Chemin synodal allemand. Les derniers développements, inattendus, sont le signe d'un changement dans la conduite des opérations de la part de la curie. Une initiative en elle-même assez normale du cardinal Marx, portant sur la bénédiction des couples homosexuels, a-t-elle été l'événement déclenchant d'un cataclysme ?

Le Dicastère pour la Doctrine de la foi semble avoir changé de mode de réaction : d'une période relativement silencieuse et attentiste, on serait passé à une réaction vive et immédiate. Est-ce le début d'un affrontement ouvert entre la curie et le Chemin synodal ? Pour aller où ? Et quelle sortie Léon XIV pourra-t-il trouver ?

-----

Quand fut connue la décision de l'évêque Georg Bätzing de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat à la présidence de la Conférence des évêques d'Allemagne, nous brossions brièvement un bilan de la situation du Chemin synodal allemand<sup>i</sup>. Nous avons vu que le fonctionnement démocratique de cette assemblée avait été novateur, que des avancées réelles avaient été votées, quoique fortement adoucie sous la pression du Vatican, sur les quatre grands sujets de discussion : l'autorité et la séparation des pouvoirs, la place des femmes dans l'Eglise et leur accès au diaconat et au sacerdoce, le mode de vie des prêtres et le célibat optionnel, l'enseignement de l'Eglise sur la sexualité. Mais Georg Bätzing en renonçant à poursuivre sa tâche exprimait sa lassitude après tant de discussions, pas toujours très amènes avec la curie romaine. Sur les sujets concernés, il faut bien admettre que deux paraissent devoir être mis en réserve, pour ne pas dire que les portes se sont fermées pour un bon moment : l'admission des femmes aux ministères ordonnés et le célibat des prêtres, à moins que l'initiative récemment avancée par l'évêque d'Anvers<sup>ii</sup> fasse son chemin.

Deux sujets restent en discussion avec Rome et font d'ailleurs problème :

- l'institution d'une « Conférence synodale », organisme composé de clercs et de laïcs dont le rôle serait d'assister les évêques dans la gouvernance de l'Eglise d'Allemagne : sur ce point, un document a été remis à Rome dont le contenu n'a pas été rendu public,
- la bénédiction des couples homosexuels, et autres couples en situation irrégulière (sic) : c'est la question des couples homo qui est devenue éruptive ces derniers temps. Apparemment, la disposition arrêtée par le Dicastère pour la doctrine de la foi, dans la déclaration « Fiducia supplicans », signée par le pape François, n'arrange pas les choses.

**Retour sur la chronologie**

Selon les pays, selon les diocèses, certaines dispositions ont été prises depuis quelques années pour l'accueil des couples homosexuels. Des formules de bénédiction ont vu le jour, notamment en Belgique, et pour ce qui nous occupe ici, en Allemagne. Une novation qui, outre une avancée dans l'ordre de l'accueil de la différence, est aussi une manière de vivre différemment un problème dans l'Eglise catholique. L'usage s'est établi et se répand progressivement en Allemagne (plus de la moitié des diocèses le mettent en œuvre).

Une certaine pression s'est ainsi exercée sur le Vatican qui a amené le pape François à « faire un geste » qui pourrait bien n'avoir fait qu'aggraver la situation, au moins dans la perspective du Chemin synodal. En effet, la déclaration *Fiducia supplicans* (18 décembre 2023) met explicitement des conditions strictes pour éviter qu'une bénédiction des personnes ne puisse être confondue avec un mariage : aucune disposition liturgique, aucun signe de solennité, aucun rituel. Le Préfet du Dicastère pour la doctrine de la foi, le cardinal Victor Manuel Fernandez, avait expliqué dans un communiqué de presse - il fallait oser - que c'était une simple bénédiction « une affaire de dix ou quinze secondes », ce qui devient dans la bouche du pape Léon XIV une bénédiction comme celle qu'on donne à la fin de la messe qui concerne tout le monde. Ce qui a été célébré par certains comme une avancée, s'avère, au moins dans le contexte allemand, nous allons le voir, être plutôt une régression, et propre à provoquer un blocage. Venons-en donc au cas spécifique de l'Allemagne.

Remontons maintenant à une lettre du 24 novembre 2024 qui vient seulement d'être rendue publique le 3 mai dernier par le Dicastère pour la doctrine de la foi. Elle émane du Préfet du dicastère, le cardinal Victor Manuel Fernandez, qui s'adresse à l'évêque de Trèves, Stephan Ackermann, président de la commission de liturgie des évêques allemands. C'est une réponse à une lettre du même Stephan Ackermann du 24 octobre, au sujet du *Vademecum* destiné à accompagner le document de base intitulé *La bénédiction donne de la force à l'amour – Bénédiction pour les couples qui s'aiment*, dans le but d'offrir aux évêques « une application de la Déclaration *Fiducia supplicans* à la situation sociale et pastorale des diocèses en Allemagne ». Le cardinal Fernandez reproche au texte qui lui a été communiqué de « légitimer efficacement le statut de tels couples », d'une manière contraire à ce qui est affirmé par *Fiducia supplicans*.

Le 10 avril 2025, les évêques allemands envoient à Rome une nouvelle version de leur texte, et plusieurs diocèses l'adoptent comme pratique pour les bénédiction de couples de même sexe. Mgr Bätzing, alors président de la conférence des évêques, déclare que ce rituel a été élaboré après consultation du Vatican. Mais le 12 novembre 2025, le cardinal Fernández reçoit au Vatican des représentants de l'épiscopat allemand et leur redit son refus du rituel tel que présenté en avril.

### **Le cardinal Marx a-t-il mis le feu aux poudres ?**

Et voici la goutte d'eau qui a fait déborder le vase : le 20 avril dernier, le cardinal Marx, archevêque de Munich, envoyait une lettre aux aumôniers de l'archidiocèse de Munich et Freising, leur « recommandant le document intitulé « *La bénédiction donne de la force à l'amour – Bénédiction pour les couples qui s'aiment* », adopté l'année dernière par la Conférence commune<sup>iii</sup> de la Conférence épiscopale allemande (DBK) et du Comité central des catholiques allemands (ZdK), comme base de l'action pastorale. Il s'agissait ainsi de mettre en pratique ce qui était déjà proposé depuis quelques mois dans d'autres diocèses : des

*cérémonies de bénédiction ecclésiastiques pour les couples de même sexe et autres couples qui ne peuvent ou ne souhaitent pas se marier à l'église<sup>iv</sup> ».*

Est-ce la personnalité du cardinal Marx qui a provoqué la réaction ? Trois jours après, dans l'avion qui le ramenait de son périple en Afrique, le pape a été saisi d'une question sur ce qu'il pensait de la décision du cardinal Marx. Dès le début de sa réponse à la question de la journaliste, Léon a souligné que *« d'autres thèmes étaient plus importants pour l'Église que les questions de morale sexuelle... les questions relatives à la sexualité n'étaient pas au cœur de la doctrine de l'Église. Des thèmes tels que la justice, l'égalité et la liberté des femmes, la liberté de religion, qui devraient tous être priorisés avant ce sujet particulier. »* Sur la question posée, il a rappelé la position du Saint-Siège : *« Nous ne sommes pas d'accord avec la bénédiction formalisée des couples, en l'occurrence des couples homosexuels ou des couples en situation irrégulière, au-delà de ce qui était spécifiquement, si l'on peut dire, autorisé par le Pape François ».*

La curie a-t-elle trouvé là l'occasion d'une offensive ? Le 3 mai, le Dicastère pour la doctrine de la foi sort d'un tiroir la lettre aux évêques allemands de novembre 2024 et la publie sur son site. Le jeudi 4 mai, Marx est à Rome pour rencontrer le pape : rien n'a été publié sur ce qu'ils se sont dit.

Le 6 mai, le secrétaire d'État, le cardinal Parolin, en remet une couche : tout en déclarant que des discussions étaient en cours avec les évêques allemands, il abordait la question d'une réaction : *« Il est prématuré de parler maintenant de sanctions. Espérons que nous n'aurons jamais à en arriver aux sanctions et que les problèmes pourront être résolus pacifiquement, comme ils devraient l'être dans l'Église... Nous voulons dialoguer, mais il faut trouver une solution fondée sur le concile, sur le droit canonique et sur la tradition de l'Église ».* Le même jour, Vatican News confirmait, citant le Dicastère pour la doctrine de la foi, que la lettre de novembre 2024 *« s'applique également au texte actuel du Vademecum, qui n'a pas l'approbation de la Congrégation pour la doctrine de la foi »* : il n'intègre pas réellement ce qui a été écrit dans la lettre de 2024 car... *« il propose une sorte de liturgie ou de rituel para-liturgique qui n'est pas permis par la Déclaration Fiducia Supplicans ».*

### **Une offensive en règle côté « tradi »**

Les sites conservateurs couvrent le sujet avec force détails, mettant en jeu la tradition, la source biblique (Rappelons quand même que la condamnation de l'homosexualité ne repose que sur un verset du Lévitique, Lv 18,22). Mais c'est surtout la discipline permanente de l'Église catholique qui est mise en avant, et elle vient en appui ici au respect de l'autorité du pape. Le cas est présenté comme un test de ce principe, absolu comme on sait. Plusieurs sites se livrent à un procès de tout le processus synodal allemand.

Le vaticaniste Sandro Magister (il avait été écarté du Vatican au temps de François) dresse le 30 avril, sur son site, un réquisitoire accablant de l'attitude des évêques allemands et du Chemin synodal<sup>v</sup> .

Le cardinal Müller ne rate pas l'occasion. Selon ses explications, on construit artificiellement une opposition entre fidélité doctrinale et proximité pastorale. Précisons : *« Aucune autorité ecclésiale ne possède le pouvoir de bénir ce qui contredit le dessein divin sur l'homme et la*

*femme* » voilà pour les homo. « *Il n'existe ni dans l'Écriture Sainte ni dans toute la tradition de l'Église aucune bénédiction pour des relations adultères* », cela pour les divorcés remariés. Au-delà de la question des bénédictions, Müller élargit sa réflexion vers une critique générale de l'idéologie du genre et de la soi-disant culture « woke ». Il dénonce que certains secteurs ecclésiaux utilisent le processus synodal pour introduire dans l'Église l'idéologie du genre et relativiser la doctrine catholique sur le mariage.

Stefan Oster, évêque de Passau, un des opposants de toujours au Chemin synodal, dénonce, justement en ce moment, le 8 mai, les pressions dont il a fait l'objet pour s'être opposé aux réformes du Chemin synodal allemand<sup>vi</sup>. Le prélat dit avoir vécu ces réunions comme une expérience de « stress émotionnel ». Il a en outre révélé qu'il a personnellement transmis au pape sa préoccupation et sa souffrance pour la situation interne de l'épiscopat allemand. Pour lui, l'Église en Allemagne traverse actuellement « *la plus grande transformation depuis la Réforme protestante* ».

### **Reprenons nos esprits**

Au cours de la période des travaux du Chemin synodal, la bénédiction des couples homo s'est progressivement mise en place, organisée par des documents votés par l'assemblée (et donc par les évêques). C'est un des sujets sur lesquels la curie a mené une guérilla, faisant connaître aux évêques ses critiques. Les discussions, les oppositions étaient marquées par la discrétion (les correspondances gardées secrètes), une certaine lenteur, un ton réservé. Or, voici que depuis le 20 avril, les réactions se suivent et fusent, les squelettes sortent du placard, on en serait presque aux menaces de sanctions, tout cela sans que soit intervenu un élément nouveau, si ce n'est l'initiative du cardinal Marx qui n'apporte aucune novation.

Si on considère les réalités, constatons que l'usage de bénir les couples homosexuels s'installe progressivement en Allemagne de façon ordonnée. Fernandez et Parolin pensent-ils réellement qu'il va être possible de ramener ces bénédictions aux normes de Fiducia Supplicans : nous avons bien compris, une bénédiction en catimini : dix à quinze secondes ? La situation était-elle en train de leur échapper ? Ils agitent l'argument d'autorité. Les conservateurs s'associent au mouvement sur les seules bases du conservatisme plus que sur des arguments théologiques ou pastoraux : la forme même du Chemin synodal, les sujets traités, l'articulation avec le centralisme romain.

Pendant ce temps, l'évêque auxiliaire d'Essen, Ludger Schepers, responsable de la pastorale auprès de la communauté LGBTQ+, affiche son intention de revoir le concept du « plan de création » de Dieu pour y inclure la diversité des identités sexuelles, telles que l'homosexualité et la transsexualité<sup>vii</sup>. Pendant ce temps, le groupe de travail chargé de ces questions, un des groupes créés par François en parallèle au processus synodal, a remis son rapport. Dans les annexes, on trouve les témoignages de deux homosexuels, un portugais et un américain qui décrivent comment ils se débattent avec leur foi, l'un entre les remarques de son directeur spirituel, l'autre avec certaines thérapies : *"Ma sexualité n'est pas une perversion, un désordre ou une croix ; c'est un don de Dieu"*. C'est la première fois que de tels témoignages figurent dans un document du Vatican. Après cela, tout le reste de cet article devient dérisoire.

### **Quel avenir pour l'aventure synodale allemande ?**

Nous posons déjà la question en mars dernier. Ce n'est peut-être pas la dernière fois. Nous avons remarqué que la réaction de la curie a changé. Quant à la suite du processus, il est clair qu'en ce moment, l'air du temps n'est pas favorable, les milieux conservateurs donnent de la voix et la curie semble durcir ses positions.

L'attitude de Léon XIV sera déterminante. Sa dernière intervention dans l'avion était dans le style « pas pressé » de Léon XIV mais les suites, les réactions dures de la curie, n'inclinent pas à l'optimisme. On nous rappelle souvent que dans sa fonction précédente (Dicastère pour les évêques), Robert-Francis Prévost avait signé la lettre qui avait temporairement donné un coup d'arrêt au projet de Conseil synodal (repris ensuite sous une autre forme, sans doute adoucie).

Mais voici que se profile à l'horizon l'arrivée d'un nouveau nonce. Celui qui va succéder à Mgr Nikola Eterović s'appelle Mgr Hubertus Matheus Maria van Megen, il est néerlandais. Il a fait toute sa carrière diplomatique dans les pays de la corne de l'Afrique : Soudan, Érythrée, Kenya, Soudan du Sud, et aussi auprès des Nations Unies, à Nairobi. C'est loin de l'Allemagne. Mais il a des idées sur la question : dans une de ses déclarations en 2024, à l'occasion d'une consécration épiscopale à Nairobi, il s'exprimait sans ambiguïté, si l'on en croit Sandro Magister qui le cite sans déplaisir : « *Les enseignements de la société occidentale sur la théorie du genre sont clairement des symptômes d'une société qui a perdu sa boussole intérieure et qui dérive impuissante dans la mer en tempête des désirs humains, ballottée et affaiblie à tout point de vue* ». Précisons que cela couvre par exemple : l'avortement, l'euthanasie et la théorie du genre. Dans ses fonctions, le nonce apostolique transmet les messages, mais surtout, il influence la nomination des évêques.

On n'arrête pas de nous dire que Léon XIV tient à maintenir l'unité de l'Église catholique. Tout dépend de ce qu'on entend par là.

Il y a quelqu'un qui est resté bien silencieux à l'heure des propos un peu rudes que nous avons relatés, c'est le nouveau président de la Conférence des évêques allemands, Heiner Wilmer<sup>viii</sup>. Au moment de son élection, le 24 février dernier, nous montrions qu'il avait les qualités pour être un interlocuteur écouté<sup>ix</sup>. Il est partie prenante aux décisions du Chemin synodal, il a côtoyé d'assez près la curie, lui et le pape Léon XIV se connaissent. Il n'est pas intervenu dans la séquence dont nous parlons ici. Il a sans doute bien fait.

---

<sup>i</sup> Golias-Hebdo n°902 (26 fev-4 mars2026)

<sup>ii</sup> Mgr Johan Bonny, évêque d'Anvers, entend ordonner des prêtres mariés d'ici à 2028. (La libre Belgique, 19 mars 2026)

<sup>iii</sup> La « Conférence commune » réunit des représentants de la Conférence des évêques et du ZdK (organisation des laïcs). Un texte de la Conférence commune n'émane donc pas de la Conférence des évêques elle-même, et n'est qu'une recommandation que les diocèses appliquent ou non. Certains évêques ont officiellement promulgué le vademecum, tandis que d'autres sont plus réticents. Les quatre opposants de toujours ne l'appliquent pas.

---

<sup>iv</sup> Nous reprenons ici ce que publie la conférence des évêques : <https://katholisch.de/artikel/68285-wie-der-papst-die-deutschen-bischoefe-bremst-ohne-sie-zu-stoppen>

<sup>v</sup> <https://www.diakonos.be/le-pape-leon-veut-faire-la-paix-y-compris-au-sein-de-leglise-le-cas-de-lallemagne/>

<sup>vi</sup> <https://infovaticana.com/2026/05/08/mons-oster-denuncia-la-presion-sufrida-por-oponerse-a-reformas-del-camino-sinodal-aleman/?utm>

<sup>vii</sup> <https://www.iglesianoticias.com/iglesia-hoy/iglesia-universal/europa/20260420-el-obispo-de-essen-propone-una-nueva-interpretacion-del-plan-divino-sobre-la-diversidad-sexual-19003.html>

<sup>viii</sup> Précédemment évêque d'Hildesheim, Heiner Wilmer vient d'être nommé à Münster.

<sup>ix</sup> Golias-Hebdo 903 (5-11 mars 2026)